

Tableau des actes notariés de Maître Geoffroy PETIT de Montrem (24) France – AD24 3E14276 [classement 1746-1747] Version 1

<https://www.geneanet.org/archives/registres/view/304011/>

Ce dossier comprend 705 vues.

Date acte	Lieu		Noms	Adresse	Référence
1695-12-14	Manzac-sur-Vern 24 Village de La Faye	Testament de YVER Hélix femme de BARDON Etienne Dcdée réf n°286		<p>Au nom de la Sainte trinite ainssin souy Le septiesme juin mille sept cent quarante six environ L'heur de cinq heures du soir auvillage de La Faye fondement parroisse de Manzat Enperigord et dans la maizon de Estienne BARDON pardévant moy notaire royal sousigne presents les tesmoins cy apres nommés aeste presante Hélix YVER femme dud BARDONT habitante de lad present maison couchee sur un lit Incomodée demalladie corporelle mais par lagrace deDieu seine ensesbons sens mémoire et entendement nous adit de sa libre vollonte voulloir faire son testament enlaforme et manière que sanssuint premieremeent conne boune Crestiene afait le signe dela croix et invoqué le saint non de Dieu et celluy dela Saint Vierge marie et generalement atoutlesseins et saintes Deparadis les supliant dinterceder pourlesallut deson ame envers Notre seigneur redenteur aluy faire mesericorde Veu et ordonne Lasepulturé deson Corps dans le Semetaire dubourgt demanzat Et tombeaux deses predecesseurs parans et amis predecesseurs trepasses Et quandases funerailles sen remet alavollonte et discreption Deses heritiers bas nommes les supliant denfaire leur devoir Sellon leurs facultés et moyens Dit avoir este mariée Enpremieres Nopcés avec avec feu Jean GUEYDONT journaillier duquel mariage En Est Provenu Marie GUEYDON safile naturelle et legitime quelle dit avoir Marié aue Thony LAVANDIER dont il en est provenu de la famille et Presentement Estre marie par Vrai et legal mariage avec que led ---/---</p> <p>Estienne BARDON aussy Journaillier duquel elle a dit avoir ressu Et ressoit journellement de bon et agreables services et pracereCons__ Diceux elle luy donne et legue lajouissance et revénu de tous ses biens Presents et avénir pourles Jouir savie durant lesquels nesont papd une Grosse consequence et quy ne concistent que en quelques effais Mobilliers quy sont Esnonces au Contrat desondy mariage Mariage avec ledit BARDON en date du trantiesme mois de dexambre Mille sept cents vingt rettenu par AUJOY notaire royal raporte par Coppie Contreolle ast astier [Saint Astier] par DENAL suyvant l ordonnance et au resideu detous ses autres biens non donnes ny legues ladite YVER testatrisse a de sapropre bouche créé nommé Institue et constitue son heritiere generalle et universelle en tous ses biens presents et avénir apres le dud BARDON sondy mary lad Marie GUEYDON sadite</p>	DSCF8363 à DSCF8366 PETIT Notaire

fille ouc lesiens pourdutout jouir et dispozer apres le dexes dudit
 BARDON sondy mary alacharge de payer ses debtés et leguast et
 aconplir sondy present testement dit le vouloir anissmle
 quetelle Est savollonte Casse revoque Et annulle tous auttres
 testement codicilles ouc donnations quelle pourrat avoir cidevant
 fait et veux que le présent soy le seul dernier bon et vallable
 Etquil vaille par forme de testement codicille ouc donation acause
 De mort ouc auttremment enlameilleure forme que vallie pourrat
 Leture duquel luy aeste faite par parmoy dit notaire royal
 Soubsigné qué luy avons leu demot amot et letout dr__ a
 ---/---
 Entendu laquelle adeclare avoir bien entendu et letout
 Estre conforme asa vollonte et y aparciste et nous adeclare que
 Lapressiation deses droits est faite dans sondy contrat de mariage
 sy dessusdacte quest de la somme de quarante cinq luivres
 dont nous arequis acte que luy avons concede feu
 souble scèl royal fait enpresances de Anthoine et Estienne BARDON
 père et fils led Anthoine pmetie [?] et led Estienne labour Anthoine BOUGIER
 teyxeran et Thoumieu BARDON aussy laboureur Jean BOUGIER labour..
 abras tous habitants dud present village et de Sycary COLLINET
 aussy praticien habitant duvillage des pinieres parois.
 St Paul de Serre tesmoin connus led Anthoine BARDON et COLLINET
 Et non led Anthoine et Jean BOUGIER ont signe non led Estienne et Thoumieu BARDON
 Pour ne savoir de ce enquis ny meme lad testaresse pour ne
 Savoir de ce enquis par moy

 Trois signatures lisibles : BARDON – COLLINET – G PETIT notaire royal

YVER Hélix	Epouse en première noce de feu GUEYDON Jean ; remariée à BARDON Etienne le 30/12/1720 ; habitante le village de La Faye à Manzac 24 ;
GUEYDON Jean	Dcd ; journalier ;
BARDON Etienne	Deuxième époux de YVER Hélix ;
GUEYDON Marie	Fille de Jean et de YVER Hélix ;
AUJOY	Notaire royal ;